Mission Paie

atip

AGENCE
TERRITORIALE
D'INGÉNIERIE
PUBLIQUE

L'ATIP apporte son concours aux collectivités et établissements adhérents pour la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus, via la mise à disposition d'un logiciel adapté aux spécificités de la fonction publique. L'équipe, composée de 4 gestionnaires et d'un responsable, forme les collectivités à l'utilisation du logiciel et les accompagne au quotidien pour toute question relative à la paie. Un nouveau service de paie à façon permet désormais aux collectivités de confier à l'ATIP la réalisation complète des paies, pour gagner du temps et sécuriser les opérations.

DEUX FORMULES SONT PROPOSEES, EN FONCTION DES BESOINS DES COLLECTIVITES.

La mise à disposition du logiciel

Une formule de base avec la mise à disposition du logiciel de paie adapté à la fonction publique territoriale et un **accompagnement personnalisé** dans le paramétrage de la paie.

- La mise à disposition d'un logiciel de paie adapté à la fonction publique territoriale (actualisation des grilles indiciaires, du plafond de la Sécurité Sociale etc.)
- La formation de la personne en charge de la saisie des éléments de paie au sein de la collectivité ou de l'établissement concerné
- La création des profils de paie dans le cadre d'une reprise des données
- L'accompagnement quotidien dans la saisie de la paie via un standard téléphonique et une adresse e-mail dédiée
- La transmission de fiches conseils thématiques au gré de l'actualité paie
- La génération de la paie mensuelle et des états correspondants
- L'envoi du fichier de virement mensuel aux trésoreries
- La mise à disposition des bulletins et états mensuels et trimestriels pour le mandatement des charges la réalisation des déclarations
- L'envoi postal des bulletins et états en fonction de l'option sélectionnée (avec ou sans édition)
- La gestion intégrale du prélèvement à la source, de la DADSU (Déclaration annuelle des données sociales obligatoire) et de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) à l'horizon 2022

La paie à façon

Un service de paie à façon, qui permet aux collectivités qui le souhaitent de confier à l'ATIP la réalisation complète des paies des agents et des indemnités des élus. Dans cette formule, l'ATIP assure, **en plus de toutes les actions décrites précédemment** :

- Un état des lieux des paies au démarrage de la prestation « paie à façon » (vérification de l'ensemble des bulletins et cotisations) ;
- La prise en charge systématique de la création des profils de paie des agents ;
- La saisie des évènements de carrière (avancements d'échelons, avancements de grades) ;
- La saisie de l'ensemble des éléments de paie (fixes et variables) préalablement transmis par la collectivité via une fiche navette ;
- La saisie des absences maladie des agents et l'application des éventuels impacts (carence, plein traitement, demi-traitement) ;
- La vérification chaque fin de mois de toutes les paies des agents (calcul du train de paie, comparaison d'un mois sur l'autre…) ;

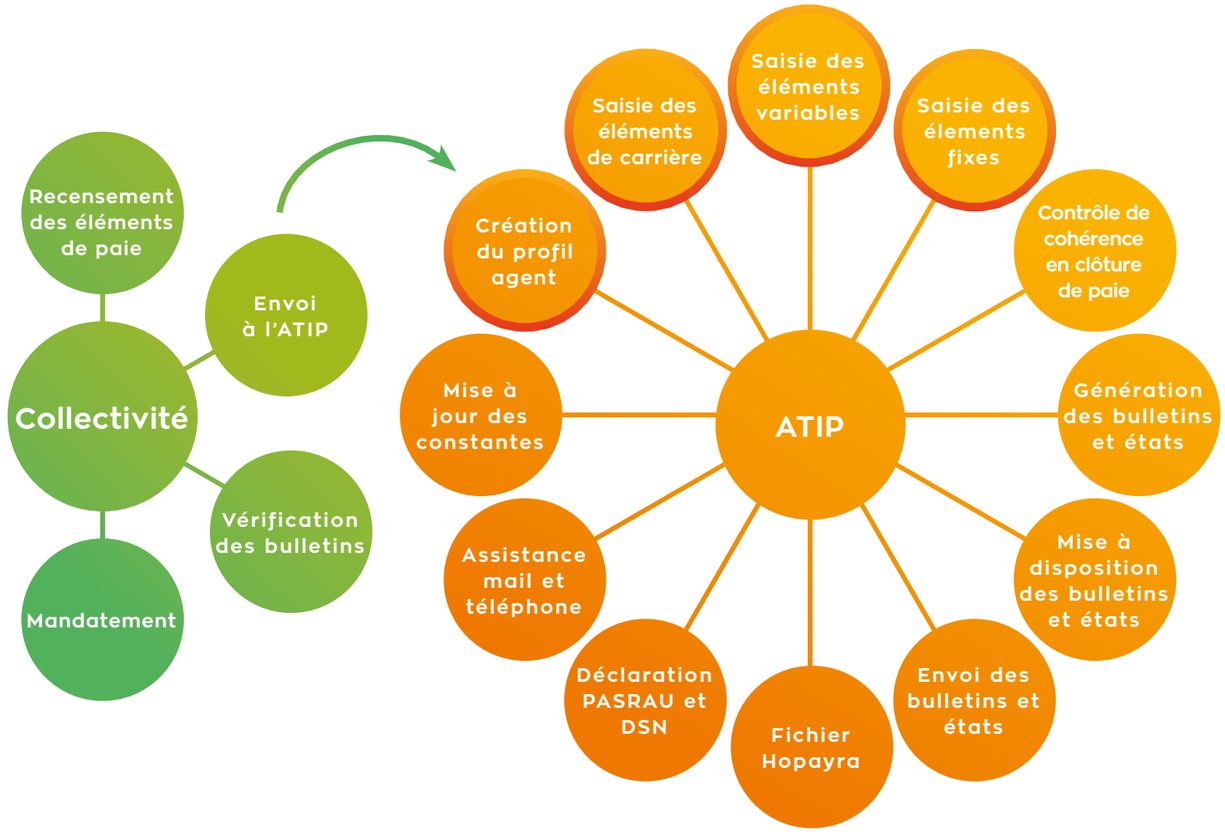

LES +, QUELLE QUE SOIT LA FORMULE

Une équipe de gestionnaires experts, formés à la paie et au statut des agents publics

Un « club utilisateurs » réunissant des collectivités de tailles différentes

Des formations régulières proposées aux secrétaires de mairies et gestionnaires

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique | 3, rue Gustave Adolphe Hirn 67000 STRASBOURG | 03 88 76 67 03 | www.atip67.fr

Modalités d'adhésion

L'adhésion à la mission paie et le choix de la formule s'effectuent via une convention passée entre l'ATIP et la collectivité membre, qui aura au préalable pris une délibération confiant à l'ATIP la gestion des paies.

M. Gildas MIGNOT, responsable de l'équipe paie, se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision utile.

Tarifs annuels par bulletin

Formule	Avec édition et envoi des bulletins de paie et états	Avec édition et envoi des bulletins de paie	Sans édition
Mise à disposition du logiciel	90 €	85 €	80 €
Paie à façon	135 €	125 €	120 €

+ 36,61 € / agents au moment de la reprise des données

Contacts

L'équipe à votre service, de gauche à droite : Efolé BEAUFORT, Hélène OESCHGER, Laëtitia MICHEL, Clotilde LECLERCQ, Gildas MIGNOT et Tony SITTLER.

Gildas Mignot

Responsable de l'unité paies
et gestion des listes électorales

T. : 03 88 76 64 50
Mail : gildas.mignot2@atip67.fr

Standard

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00

T. : 03 88 76 63 88
Mail : assistance.pac@atip67.fr